

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-42101-8

L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche

Études après la migration des immigrants admis en 2010 et 2011 : incidence de l'achèvement d'une formation des métiers spécialisés au Canada sur les résultats économiques

par Hyeongsuk Jin et Amanda Kopp

Date de diffusion : le 28 août 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Études après la migration des immigrants admis en 2010 et 2011 : incidence de l'achèvement d'une formation des métiers spécialisés au Canada sur les résultats économiques

par Hyeongsuk Jin et Amanda Kopp

Introduction

Les immigrants récents au Canada peuvent faire face à des difficultés liées à leur intégration au marché du travail et à un manque de reconnaissance de leurs compétences et de leur expérience¹. Des études antérieures ont montré que le fait de faire des études postsecondaires au Canada pourrait améliorer les résultats des immigrants sur le marché du travail, car elles pourraient mener à la reconnaissance de compétences et de diplômes déjà acquis².

Malgré l'importance des études après la migration, les études antérieures ne comprenaient pas de renseignements sur la formation en apprentissage ou ne faisaient pas la distinction entre celle-ci et d'autres types d'études postsecondaires. Cet article porte sur les immigrants qui ont obtenu leur certificat dans un métier spécialisé après la migration et compare leurs résultats sur le marché du travail à ceux des immigrants qui ont suivi un parcours d'études postsecondaires différent au Canada³. Cela peut permettre de mieux comprendre l'intégration des immigrants sur le marché du travail et l'incidence que l'éducation et la formation canadiennes peuvent avoir sur leurs résultats économiques.

Peu d'immigrants cherchent à obtenir un certificat dans un métier spécialisé

La présente étude examine 77 425 demandeurs principaux des volets d'immigration économique qui sont devenus résidents permanents en 2010 et 2011⁴. Sept ans après leur admission, 16,7 % des immigrants avaient terminé des études postsecondaires au Canada (tableau 1) et 1,4 % (1 180 personnes) d'entre eux seulement avaient obtenu un certificat de qualification dans les métiers spécialisés (c.-à-d. qu'ils sont devenus des compagnons). Comme pour la population de compagnons générale, au sein de laquelle 12,1 % des certificats ont été délivrés à des femmes en 2019 (Statistique Canada 2022), la grande majorité des immigrants ayant obtenu un certificat étaient des hommes (91,9 %)⁵.

Tableau 1

Caractéristiques des demandeurs principaux de l'immigration économique sans permis temporaire préalable, admis en 2010 et en 2011

Expérience en matière d'études postsecondaires au Canada dans les sept ans suivant l'admission	Immigrants		Femmes	Médiane Âge au moment de l'admission
	nombre	pourcentage ¹	pourcentage	années
Tous les immigrants admis	77 425	100,0	38,0	35
Aucune étude postsecondaire	64 480	83,3	37,4	36
Autres études postsecondaires	11 765	15,2	44,3	33
Formation dans les métiers spécialisés	1 180	1,5	8,9	34

1. Pourcentage de tous les immigrants admis sans permis temporaire préalable.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Les immigrants qui sont devenus des compagnons, dont l'âge médian était de 34 ans, étaient légèrement plus âgés à l'admission que ceux qui ont fait d'autres études postsecondaires au Canada (âge médian de 33 ans), mais plus jeunes que les immigrants qui n'avaient pas fait d'études postsecondaires au Canada (âge médian de

1. Warman, Sweetman et Goldmann (2015); Aydede et Dar (2017); Hou, Lu et Schimmele (2021).

2. Girard (2010); Banerjee et Verma (2012); Adamuti-Trache, Anisef, Sweet et Walters (2013); Ci, Laing, Voia et Worswick (2020); Marshall et Fecteau (2023).

3. Bien que la formation par l'apprentissage fasse partie des études postsecondaires au Canada, « éducation postsecondaire » fait référence aux programmes d'enseignement offerts dans les collèges et les universités dans le présent article.

4. Consultez la section « Données et mesures » pour obtenir de plus amples renseignements sur les données et les restrictions d'échantillonnage.

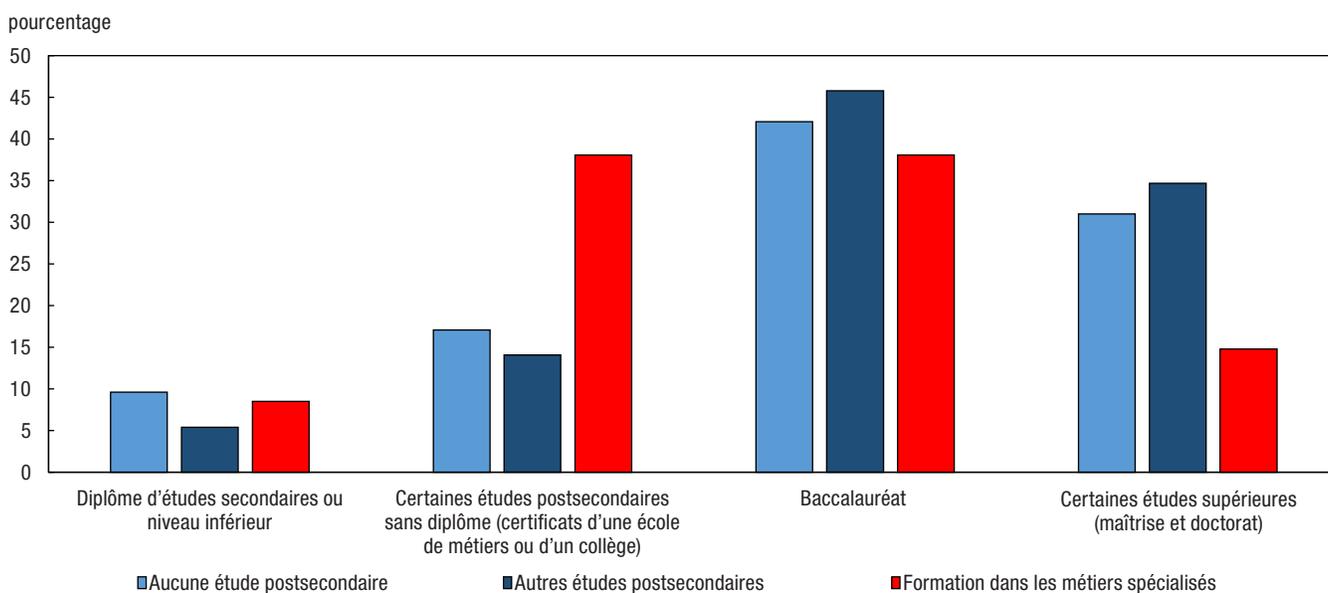
5. Un petit nombre d'immigrants inclus dans cette étude ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires et un certificat de qualification dans les métiers spécialisés. Ces personnes sont classées dans la catégorie de la formation dans les métiers spécialisés pour cette étude.

36 ans). Toutefois, les immigrants qui sont devenus des compagnons étaient considérablement plus âgés que la population d'apprentis en général. L'âge médian au moment de la certification était de 30 ans pour tous les apprentis certifiés en 2010 et en 2011 (Statistique Canada 2023a).

La plupart des immigrants de l'échantillon avaient fait des études postsecondaires avant de venir au Canada (90,4 %). Toutefois, le niveau de scolarité des immigrants variait entre ceux qui sont devenus des compagnons et les autres immigrants. Comparativement aux autres immigrants, les immigrants qui sont devenus des compagnons étaient plus susceptibles d'avoir un certificat d'une école de métiers ou d'un collège (38,1 %) à leur arrivée au Canada comme niveau de scolarité le plus élevé, et moins susceptibles d'avoir un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures (graphique 1).

Graphique 1

Niveau de scolarité à l'admission selon le parcours scolaire après l'admission des demandeurs principaux de l'immigration économique admis en 2010 et en 2011



Note : Les niveaux de scolarité sont fondés sur des valeurs autodéclarées et ne sont pas garantis comme équivalents aux diplômes canadiens.

Source : Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

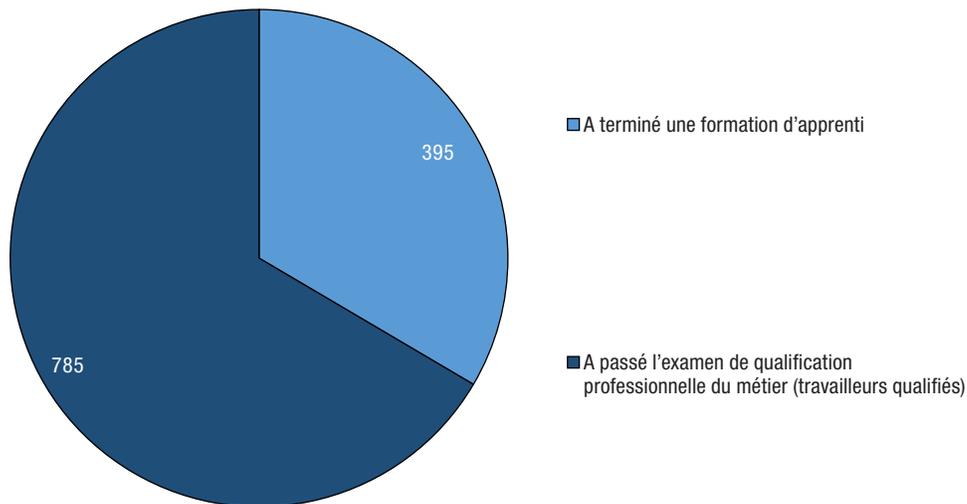
Parmi les immigrants qui sont devenus compagnons, la majorité a obtenu un certificat en suivant une voie de qualification professionnelle

Il y a deux façons de devenir un compagnon dans un métier spécialisé au Canada. La première est l'achèvement d'une formation professionnelle formelle au moyen de programmes d'apprentissage. La deuxième consiste à passer l'examen de qualification sans avoir terminé la formation formelle (c.-à-d. les travailleurs qualifiés). Chaque année, environ le quart des compagnons nouvellement certifiés au Canada sont des travailleurs qualifiés.

En revanche, parmi les immigrants qui ont obtenu un certificat dans les sept ans suivant leur admission au Canada, la plupart (785; 66,5 %) étaient des travailleurs qualifiés (graphique 2). Parmi les immigrants qui sont devenus des compagnons, environ le tiers (380) l'ont fait au cours des deux premières années, et près de la moitié (560), au cours des trois premières années (graphique 3)⁶. Cela donne à penser que bon nombre d'entre eux pourraient avoir une expérience de travail préalable sur le terrain ou avoir reçu une formation (et une certification) dans leur pays d'origine avant d'immigrer au Canada en tant que gens de métier qualifiés.

6. La plupart des immigrants compagnons (85,0 %) ont reçu un seul certificat. Pour ceux qui ont reçu plusieurs certificats, l'année de la première certification est utilisée dans le graphique 3.

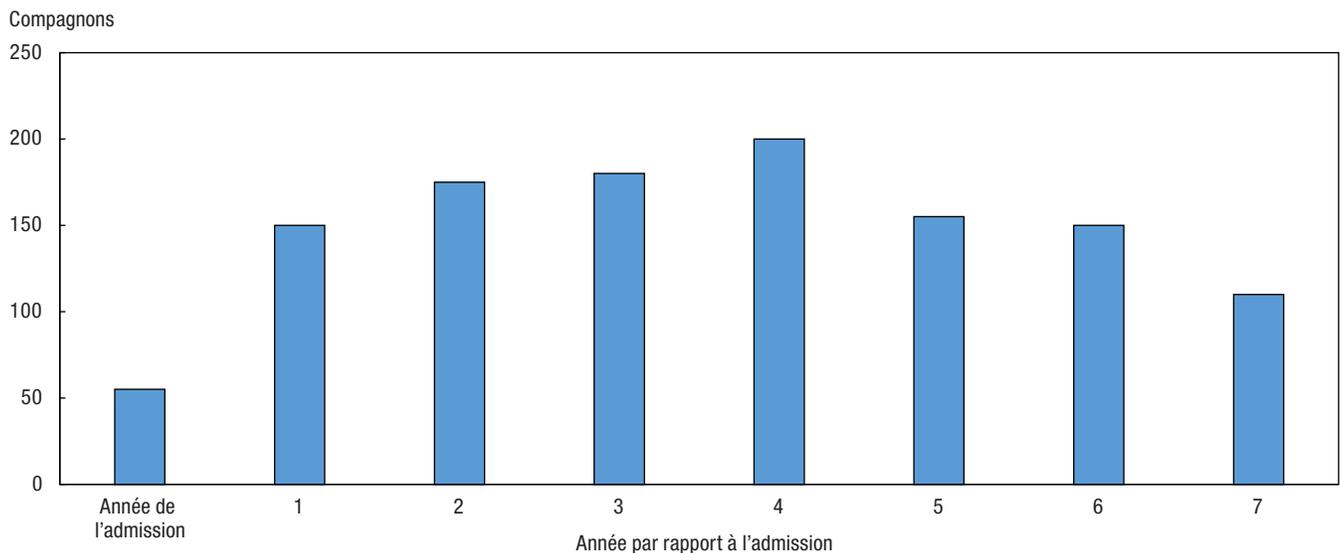
Graphique 2
Mode de certification pour les immigrants compagnons, premier certificat



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

À titre de comparaison, les apprentis canadiens prenaient généralement beaucoup plus de temps à obtenir leur certificat après avoir pris en compte la durée du programme, soit une moyenne de quatre ans à l'échelle du Canada. Moins du cinquième des apprentis au Canada terminent leur formation pendant la durée du programme (Jin, Langevin, Lebel et Haan 2020).

Graphique 3
Moment de l'obtention du premier certificat, par rapport à l'année d'admission au Canada



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Les métiers d'électricien étaient les métiers les plus courants chez les immigrants admis au Canada en 2010 et en 2011. Parmi ceux qui ont obtenu un certificat dans les métiers spécialisés, 31,7 % ont obtenu un certificat d'électricien/électricienne en construction ou d'électricien industriel/électricienne industrielle, suivi de 6,4 % qui ont obtenu un certificat dans le métier de mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier) (tableau 2). Étant donné que ces trois métiers ont des revenus d'emploi plus élevés par rapport à d'autres métiers, leur popularité pourrait être en partie liée au potentiel de rémunération⁷.

Tableau 2 Métier correspondant au premier certificat de qualification

Nom du métier	Compagnons	
	nombre	pourcentage
Électriciens en construction/électriciennes en construction	20,3	
Électriciens industriels/électriciennes industrielles	11,4	
Mécaniciens industriels (de chantier)/mécaniciennes industrielles (de chantier)	6,4	
Ingénieur/ingénieure en électricité / Ingénieur/ingénieure stationnaire (4e classe)	5,9	
Cuisiniers/cuisinières	5,1	
Essayeurs de frigorigène halocarboné (véhicules)/essayeuses de frigorigène halocarboné (véhicules)	3,8	
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	3,0	
Coiffeurs/coiffeuses et barbiers	3,0	
Esthéticiens/esthéticiennes (techniciens/techniciennes en traitement des ongles)	2,1	
Adjoint au soutien en technologie de l'information (agent de service à la clientèle)/adjointe au soutien en technologie de l'information (agente de service à la clientèle)	2,1	
Mécaniciens/mécaniciennes en chauffage, réfrigération et climatisation	2,1	
Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	2,1	
Plombiers/plombières	1,7	
Autre	31,0	

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

De nombreux immigrants compagnons prévoient de travailler dans des métiers spécialisés

Avant leur admission, 2 immigrants compagnons sur 5 avaient l'intention de travailler dans des métiers spécialisés au Canada. La question sur la **profession envisagée**⁸, posée dans la demande de résidence permanente pour l'admission au Canada, souligne qu'une grande partie de la population d'immigrants compagnons a été admise au Canada pour travailler dans des métiers spécialisés (tableau 3).

Environ le cinquième des immigrants compagnons ont une certification dans la profession qu'ils comptaient exercer. De plus, 39,4 % de ceux qui ont fini par obtenir leur certificat l'ont fait dans un métier ayant la même classification générale des professions que la profession qu'ils envisageaient d'exercer.

Tableau 3 Compagnons dont le premier certificat a été obtenu dans la profession envisagée

	Compagnons	
	nombre	pourcentage
Même groupe de base (code CNP à quatre chiffres)	210	18,6
Même groupe mineur (trois premiers chiffres du code CNP)	315	27,9
Même groupe majeur (deux premiers chiffres du code CNP)	375	33,2
Même classification générale des professions (premier chiffre du code CNP)	445	39,4

Note : Ce ne sont pas tous les compagnons qui avaient les renseignements valides sur la profession envisagée dans la demande de résidence permanente. Ce tableau comprend seulement ceux qui les avaient.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

7. Le revenu médian d'emploi de tous les compagnons qui ont obtenu leur certificat en 2017 était de 62 620 \$ (dollars constants de 2018) en 2019, deux ans après la certification. À titre de comparaison, pour la même cohorte, les revenus médians des électriciens en construction, des électriciens industriels et des mécaniciens industriels étaient de 72 760 \$, 83 740 \$ et 92 650 \$ respectivement (Statistique Canada 2023a).

8. Ces données ont été recueillies au moyen des codes de la Classification nationale des professions (CNP) qui figurent dans les demandes des immigrants. Les codes de la CNP comportent quatre chiffres qui fournissent un langage et une organisation normalisés pour les informations sur les professions, définissent les professions en commençant par une catégorie générale pour le premier chiffre de la CNP, et deviennent plus précis pour une profession en particulier à chaque chiffre subséquent du code (gouvernement du Canada, 2019).

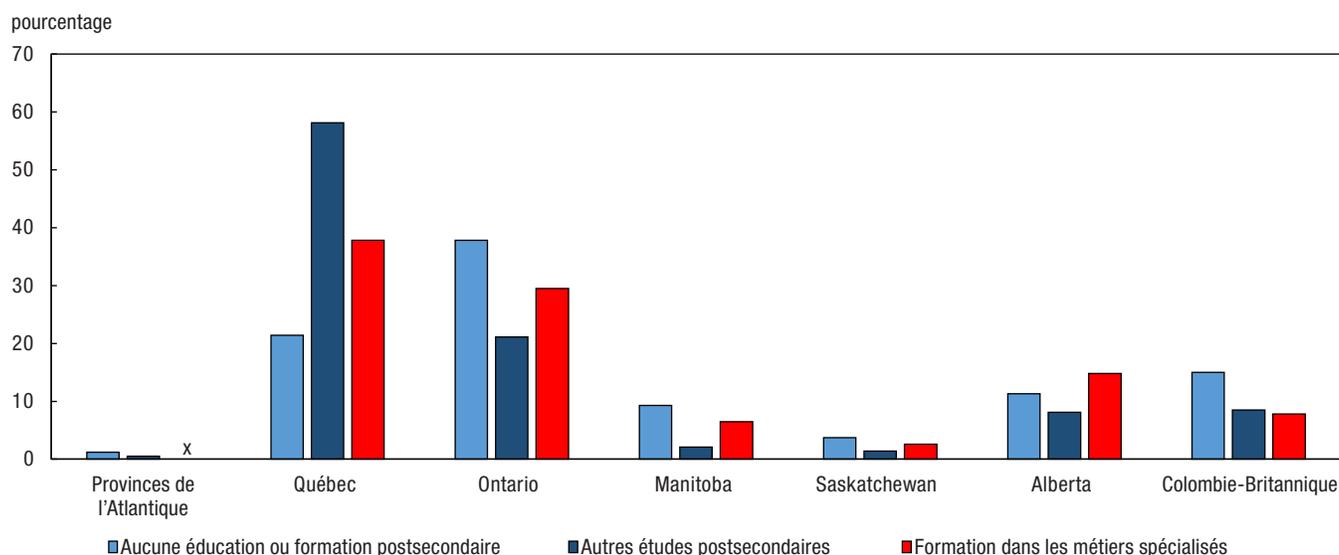
Une grande proportion d'immigrants compagnons avaient un certificat d'une école de métiers ou d'un collège comme niveau de scolarité le plus élevé avant d'arriver au Canada et avaient obtenu leur certificat d'une école de métiers canadienne à un rythme plus rapide et à un âge plus avancé que les apprentis canadiens. Cela laisse entendre que de nombreux immigrants compagnons avaient une expérience de travail importante ou avaient reçu une formation (ou une certification) dans les métiers spécialisés avant de venir au Canada⁹.

Les immigrants compagnons certifiés sont plus susceptibles de vivre au Québec et en Alberta

Au total, 4 immigrants sur 5 qui sont devenus des compagnons sept ans après leur admission au Canada vivaient au Québec, en Ontario ou en Alberta (graphique 4). En Alberta, les immigrants compagnons étaient plus nombreux que tous les autres immigrants. Environ 14,8 % des immigrants compagnons résidaient dans la province, comparativement à 8,1 % des immigrants ayant fait d'autres études postsecondaires et à 11,3 % des immigrants n'ayant pas fait d'études postsecondaires au Canada. Cela pourrait être en partie lié aux grandes industries pétrolières et gazières de la province, qui offrent des possibilités d'emploi à de nombreuses personnes de métier.

Graphique 4

Région de résidence, sept ans après l'admission des principaux demandeurs dans le cadre de programmes d'immigration économique sans permis temporaire préalable, admis en 2010 et en 2011



x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Sept ans après l'admission au Canada, la plupart des demandeurs principaux de l'immigration économique vivaient dans leur province de destination, comme il est indiqué dans la demande de résidence permanente (tableau 4). Même si les immigrants qui avaient terminé d'autres études postsecondaires étaient les plus susceptibles de vivre dans la province de destination (84,4 %), il n'y avait pas de grandes différences entre les immigrants ayant des cheminements scolaires différents au Canada.

9. L'échantillon est limité aux personnes qui n'avaient pas d'expérience de travail ou qui n'avaient pas fait d'études au Canada avant leur admission. Par conséquent, il est moins probable qu'ils aient passé l'examen de qualification uniquement en raison de leur expérience postérieure à l'admission dans des métiers au Canada.

Tableau 4
Région de résidence, sept ans après l'admission, demandeurs principaux d'un programme d'immigration économique sans permis temporaire préalable, 2010 et 2011

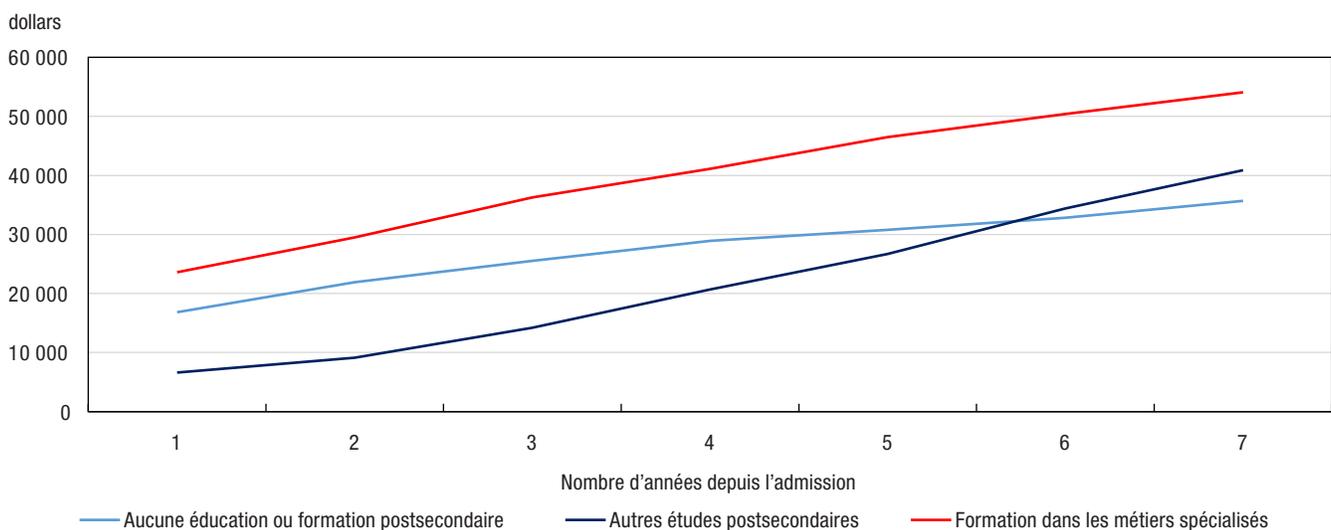
	Expérience en matière d'études postsecondaires au Canada dans les sept ans suivant l'admission		
	Aucune éducation ou formation postsecondaire	Autres études postsecondaires	Formation dans les métiers spécialisés
Immigrants	64 480	11 765	1 180
Vivant dans la province de destination sept ans après l'admission	79,1	84,4	81,6

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Sur le plan économique, la situation des immigrants compagnons est meilleure que celle des autres immigrants

Le fait de suivre une formation dans les métiers spécialisés présentait des avantages économiques importants, par rapport aux autres cheminements scolaires. La mesure du revenu d'emploi médian sept ans après l'admission au Canada a montré que les compagnons certifiés gagnaient 54 100 \$, soit près de 20 000 \$ de plus que ceux qui n'avaient pas terminé d'études postsecondaires au Canada, et 13 200 \$ de plus que ceux qui avaient terminé d'autres études postsecondaires (graphique 5).

Graphique 5
Revenu d'emploi total médian des demandeurs principaux du volet économique sans permis temporaire préalable, dans les sept ans suivant l'admission au Canada



Note : Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pendant la période associée aux estimations ont été exclues de ces estimations. Le pourcentage de déclarants est une mesure importante de la qualité des données, qui souligne la couverture et la fiabilité des statistiques. Les pourcentages de déclarants qui ont produit des déclarations de revenus au cours de chaque année d'études variaient comme suit : pas d'études postsecondaires au Canada (de 79,9 % à 90,2 %), autres études postsecondaires au Canada (de 88,0 % à 94,9 %) et formation dans les métiers spécialisés au Canada (de 91,9 % à 97,5 %).

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Bien que la population d'apprentis et de compagnons ait connu une forte croissance du revenu chaque année, les personnes qui avaient terminé d'autres études postsecondaires avaient reporté la croissance du revenu d'emploi total parce qu'elles étaient aux études¹⁰.

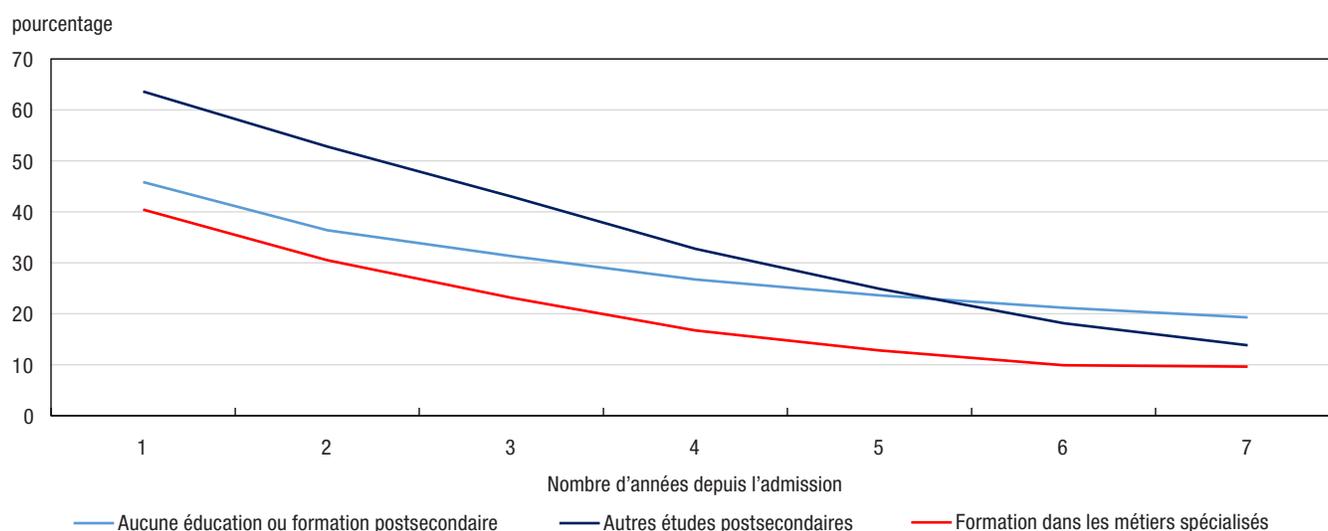
Les différences entre les personnes qui sont devenues des compagnons et celles qui ont terminé d'autres études postsecondaires pourraient être liées à la nature inhérente au travail de nombreux programmes d'apprentissage. Les apprentis sont rémunérés pendant leur formation en cours d'emploi et accumulent activement de l'expérience

10. Marshall et Fecteau (2023) ont également obtenu des résultats semblables.

sur le marché du travail pendant cette période. En revanche, les personnes qui suivent d'autres programmes postsecondaires peuvent être incapables de travailler ou avoir moins d'occasions d'occuper un emploi rémunéré pendant leurs études.

De même, la situation économique des immigrants compagnons était meilleure que celle des autres immigrants après leur admission. Par exemple, un an après l'admission au Canada, les trois groupes d'immigrants — ceux qui sont devenus des compagnons, ceux qui ont obtenu un diplôme d'un collège ou d'une université et ceux qui n'ont pas fait d'études postsecondaires au Canada — avaient un niveau élevé de faible revenu (graphique 6)¹¹. Toutefois, sept ans après l'admission au Canada, le pourcentage d'immigrants ayant un faible revenu et qui avaient fait certaines études postsecondaires après l'admission avait diminué pour s'établir à des taux semblables à ceux du reste du Canada, soit de 10 % à 13 % (Statistique Canada 2023b).

Graphique 6
Situation de faible revenu des demandeurs principaux de la catégorie économique sans permis temporaire préalable, au cours des sept ans suivant l'admission au Canada



Note : Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pendant la période associée aux estimations ont été exclues de ces estimations. Le pourcentage de déclarants est une mesure importante de la qualité des données, qui souligne la couverture et la fiabilité des statistiques. Les pourcentages de déclarants qui ont produit des déclarations de revenus au cours de chaque année d'études variaient comme suit : pas d'études postsecondaires au Canada (de 79,9 % à 90,2 %), autres études postsecondaires au Canada (de 88,0 % à 94,9 %) et formation dans les métiers spécialisés au Canada (de 91,9 % à 97,5 %).

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

De plus, à la septième année, les immigrants qui n'avaient pas terminé d'études postsecondaires au Canada affichaient un taux de faible revenu deux fois plus élevé (19,3 %) que celui des compagnons certifiés (9,6 %). Le pourcentage d'immigrants compagnons ayant un faible revenu était encore plus faible que celui de la population canadienne.

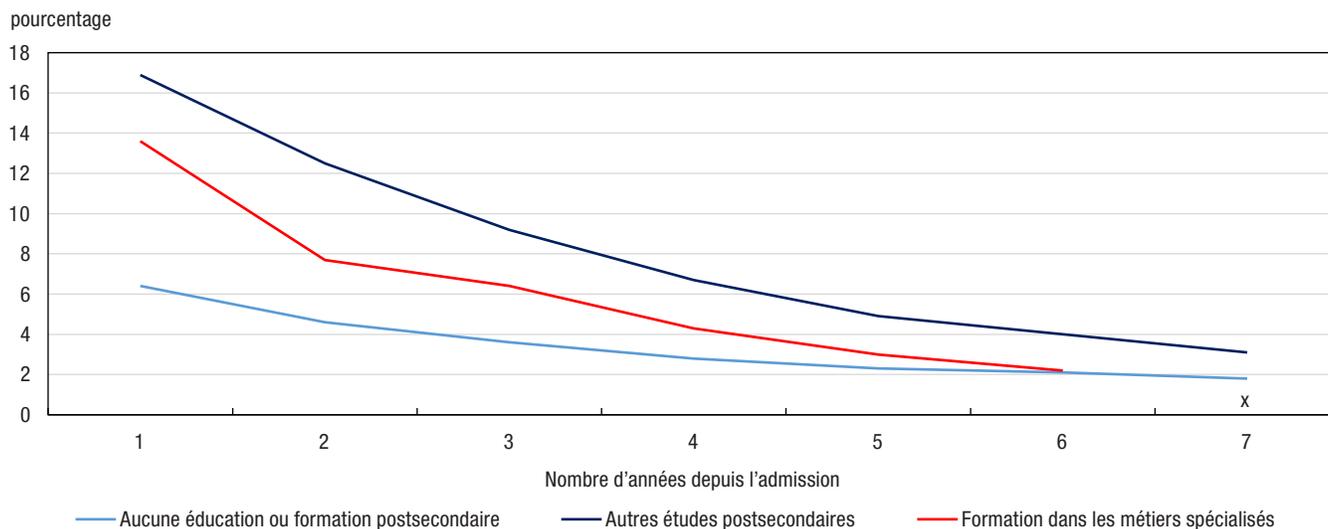
Des tendances semblables ont été observées pour le pourcentage d'immigrants qui reçoivent des prestations d'aide sociale (graphique 7). Les pourcentages ont diminué au fil -du temps pour tous les immigrants, mais particulièrement pour les immigrants compagnons, qui étaient moins nombreux à recevoir des prestations sept ans après leur admission au Canada¹².

11. Les mesures de faible revenu sont tirées du Fichier des familles T1 et peuvent différer d'autres sources de données, comme les données d'enquête. Voir Pinard et Pagé (2018) pour de plus amples renseignements.

12. Peu de immigrants compagnons ont reçu des paiements dans les sept ans suivant leur admission au Canada, et le pourcentage était trop faible pour être publié.

Graphique 7

Réception des prestations d'aide sociale pour les demandeurs principaux de la catégorie économique sans permis temporaire préalable, au cours des sept ans suivant l'admission au Canada



x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus pendant la période associée aux estimations ont été exclues de ces estimations. Le pourcentage de déclarants est une mesure importante de la qualité des données, qui souligne la couverture et la fiabilité des statistiques. Les pourcentages de déclarants qui ont produit des déclarations de revenus au cours de chaque année d'études variaient comme suit : pas d'études postsecondaires au Canada (de 79,9 % à 90,2 %), autres études postsecondaires au Canada (de 88,0 % à 94,9 %) et formation dans les métiers spécialisés au Canada (de 91,9 % à 97,5 %).

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Résumé

Alors que le Canada est confronté à une main-d'œuvre vieillissante dans les métiers spécialisés, au sein de laquelle près du quart (23,1 %) des travailleurs sont âgés de 55 ans ou plus selon le Recensement de la population de 2021, l'immigration jouera probablement un rôle clé pour combler certaines de ces pénuries de main-d'œuvre. La présente recherche s'est appuyée sur des données de la Base de données longitudinales sur l'immigration et de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail pour combler les lacunes dans la documentation en examinant les cheminements et les résultats sur le marché du travail liés à l'achèvement d'études postsecondaires et de la formation d'apprenti après la migration.

Cette étude a révélé que 1,5 % des demandeurs principaux ont reçu un certificat de qualification dans les métiers spécialisés après sept ans, tandis que 15,2 % ont terminé d'autres études postsecondaires. À l'instar de la population générale de compagnons dans les métiers spécialisés, la plupart des immigrants compagnons étaient des hommes. Comparativement aux autres immigrants, ils avaient un niveau de scolarité plus faible au moment de leur admission au Canada.

La plupart des demandeurs principaux de l'immigration économique qui ont obtenu un certificat dans les métiers spécialisés ont reçu un seul certificat de qualification, ont obtenu leur certificat au cours des trois premières années suivant leur admission au Canada et sont devenus des travailleurs qualifiés. Les électriciens/électriciennes en construction et les électriciens industriels/électriciennes industrielles étaient les métiers les plus courants chez ces compagnons certifiés, et plus de 30 % ont obtenu un certificat dans ces métiers. La plupart des immigrants compagnons avaient l'intention de venir au Canada pour travailler dans les métiers spécialisés. Ils étaient également plus susceptibles d'avoir obtenu leur certificat et d'avoir vécu au Québec, en Ontario ou en Alberta, et les quatre cinquièmes vivaient dans leur province de destination prévue.

Enfin, cette recherche a révélé que la formation dans les métiers spécialisés menait à de meilleurs rendements économiques pour les immigrants admis que les autres études postsecondaires ou l'absence d'études postsecondaires. En effet, sept ans après leur admission au Canada, ces compagnons certifiés affichaient le plus faible taux de faible revenu. Ils gagnaient près de 20 000 \$ de plus que ceux qui n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires au Canada et 13 200 \$ de plus que ceux qui avaient terminé d'autres études postsecondaires.

Limites

Bien que cette recherche soit utile pour illustrer les caractéristiques des immigrants qui font des études ou une formation après la migration, particulièrement en examinant l'incidence des différentes formes d'études sur les indicateurs du marché du travail, elle comporte certaines limites.

La taille combinée de la cohorte de la population d'immigrants compagnons comprise dans cette étude était relativement petite, et s'établissait à 1 180 immigrants. L'analyse des petits nombres a été supprimée afin d'assurer que les estimations soient d'une qualité acceptable et les données demeurent confidentielles. Par conséquent, cela a fait en sorte que la capacité de désagréger les données pour étudier le genre, la région de naissance, les différences selon le métier de certification ou la rémunération après sept ans a été limitée.

De plus, cette étude pourrait ne pas saisir tous les immigrants qui ont travaillé dans des métiers spécialisés plus tard. Les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux déterminent les métiers pour lesquels une formation d'apprenti est disponible et pour lesquels une certification est obligatoire. La présente étude porte précisément sur les immigrants qui ont suivi une formation dans les métiers spécialisés après leur admission au Canada. Ainsi, ceux qui ont travaillé dans les métiers où les certifications étaient facultatives pourraient ne pas avoir été saisis.

Enfin, les données sur la rémunération des compagnons sept ans après leur admission au Canada sont limitées. Elles pourraient ne pas correspondre à un emploi à temps plein ou pendant toute l'année ni tenir compte du nombre d'heures travaillées. De plus, ces revenus ne représentent pas nécessairement l'emploi dans les métiers spécialisés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les données fiscales, consultez Statistique Canada (2015).

De futures recherches devraient continuer de mettre l'accent sur les résultats de chaque parcours scolaire pour les immigrants qui choisissent de faire des études après leur migration. De plus, il faudrait mener davantage de recherches pour mieux comprendre les raisons et les corrélations associées au retour aux études postsecondaires et à la formation. Enfin, le fait d'élargir cette recherche pour inclure un échantillon de plus grande taille permettrait d'obtenir une meilleure désagrégation et des renseignements plus utiles sur les répercussions du choix de métiers particuliers sur la rémunération des immigrants, par exemple, en ce qui concerne le genre.

Note aux lecteurs

Données et mesures

Cette étude a utilisé la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) de Statistique Canada couplée à la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) pour déterminer quelles personnes ont obtenu un certificat dans un métier spécialisé ou un diplôme d'un autre établissement d'études postsecondaires. Des statistiques descriptives ont été dérivées pour tous les immigrants admis en 2010 et en 2011, et cette cohorte regroupée a été suivie sur sept ans pour déterminer leurs résultats en matière de scolarité et sur le marché du travail.

Une attention particulière a été accordée aux personnes qui ont été admises en tant que demandeurs principaux dans un volet d'immigration économique sans permis temporaire antérieur. Les demandeurs principaux de la catégorie économique peuvent être définis comme étant des immigrants qui présentent une demande et qui sont acceptés comme demandeurs principaux de résidence permanente dans le cadre des volets d'immigration

économique¹³. Comme les enregistrements de la PLEMT antérieurs à 2009 sont limités pour déterminer les études postsecondaires au Canada, les résidents permanents titulaires d'un permis antérieur ont été retirés. Ce retrait a été effectué pour éviter de classer incorrectement une personne qui a terminé ses études au Canada avant d'être admise comme résidente permanente du Canada dans la catégorie des personnes n'ayant pas fait d'études postsecondaires au Canada. De plus, les personnes qui n'ont jamais produit de déclaration de revenus ou qui n'ont jamais résidé au Canada dans les sept ans suivant leur admission ont également été exclues. L'imposition de ces restrictions s'est traduite par un échantillon analytique de 77 425 personnes.

Les revenus calculés ont été dérivés à partir du Fichier des familles T1 inclus dans le fichier de couplage de la BDIM. Ces revenus comprennent les revenus d'emploi, comme les salaires et traitements, les commissions d'emploi, les allocations de formation, les pourboires, le revenu d'emploi exonéré d'impôt d'un Autochtone et le revenu net provenant d'un travail autonome. Les revenus dans le présent rapport sont limités parce qu'ils pourraient ne pas représenter un revenu à temps plein ou pendant toute l'année. L'année d'admission au Canada a été exclue du rapport des revenus parce que les immigrants ont été admis à divers moments tout au long de l'année d'admission, ce qui a eu une incidence sur leur potentiel de revenus. L'année 1 a permis des comparaisons plus exactes entre tous les groupes, sans être influencée par la date d'admission.

Toutes les données sur le revenu ont été corrigées pour tenir compte de l'inflation et sont présentées en dollars canadiens constants de 2018. Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus au cours de la période étudiée ont été exclues de ces estimations du revenu.

Définitions

Les immigrants dans cette cohorte ont été divisés en trois groupes, selon leur cheminement scolaire au Canada : la formation dans les métiers spécialisés, les autres études postsecondaires et l'absence d'études postsecondaires. Les immigrants inclus dans le parcours de formation pour les métiers spécialisés étaient ceux qui avaient obtenu un certificat dans les métiers spécialisés au Canada au plus tard sept ans après leur admission. Les immigrants classés comme ayant fait « d'autres études postsecondaires » avaient terminé des études universitaires, collégiales ou des études menant à un certificat au Canada dans les sept ans suivant leur admission. Les immigrants qui n'avaient pas terminé d'études postsecondaires comprenaient les personnes qui n'avaient terminé aucune forme d'études postsecondaires ou de formation au Canada.

Les immigrants qui ont obtenu un certificat dans un métier spécialisé ont ensuite été répartis entre ceux qui avaient terminé une formation d'apprenti et ceux qui sont devenus des travailleurs qualifiés, selon leur méthode de certification. Les apprentis inscrits sont des personnes qui suivent un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné au sein de leur secteur de compétence provincial ou territorial. Pour terminer la formation, les apprentis doivent être inscrits auprès de l'organisme de réglementation approprié, comme le ministère de l'Éducation ou du Travail, ou d'un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné. Les travailleurs qualifiés sont des personnes qui ont travaillé dans un métier donné pendant une période prolongée, sans avoir nécessairement été un apprenti, et qui ont obtenu une certification d'un secteur de compétence, habituellement dans le cadre d'un examen d'évaluation des compétences requises dans leur métier. Après la certification, les apprentis inscrits et les travailleurs qualifiés deviennent des compagnons.

13. Il y a deux grandes catégories de résidents permanents au moyen desquelles les demandeurs sont sélectionnés en fonction de leur satisfaction à l'égard du programme ou des critères de catégorie, soit les catégories économiques et les catégories non économiques. Les programmes d'immigration économique peuvent comprendre des catégories comme la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral), la catégorie des travailleurs qualifiés (Québec), la catégorie de l'expérience canadienne, la catégorie des métiers spécialisés (fédéral) et le Programme des candidats des provinces, entre autres. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter Gouvernement du Canada (2022).

Annex

Tableau A.1
Renseignements sociodémographiques de tous les immigrants admis, 2010 et 2011

Expérience en matière d'études postsecondaires au Canada dans les sept ans suivant l'admission	Immigrants		Femmes	Résident temporaire avant l'admission	Catégorie d'immigrants ²			
	nombres	pourcentage ¹			Immigrants économiques, demandeur principal	Programme d'immigration économique, famille	Parrainage familial	Autre catégorie
Tous les immigrants admis	415 150	100,0	51,9	27,5	30,8	30,8	26,6	11,8
Aucune étude postsecondaire	363 020	87,4	52,0	26,8	29,6	30,2	28,0	12,3
Autres études postsecondaires	48 000	11,6	54,3	31,8	38,1	36,7	16,4	8,8
Formation dans les métiers spécialisés	4 130	1,0	16,3	34,1	47,1	22,0	22,3	8,6

1. Pourcentage de tous les immigrants admis en 2010 et en 2011.

2. Il y a deux grandes catégories de résidents permanents au moyen desquelles les demandeurs sont sélectionnés en fonction de leur satisfaction à l'égard du programme ou des critères de catégorie, soit les catégories économiques et les catégories non économiques. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuels/operational-bulletins-manuels/permanent-residence.html>.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, 2018.

Références

Admuti-Trache, Maria, Paul Anisef, Robert Sweet, et David Walters. 2013. “[Enriching Foreign Qualifications Through Canadian Post-secondary Education: Who Participates and Why?](#)” *International Migration & Integration* 14:139-156. <https://doi.org/10.1007/s12134-011-0228-y>

Aydede, Yigit, et Atul Dar. 2017. “[Is the lower return to immigrants' foreign school a postarrival problem in Canada?](#)” *IZA Journal of Migration* 6(4):1-25. <https://doi.org/10.1186/s40176-016-0076-9>

Banerjee, Rupa, et Anil Verma. 2012. “[Post-migration Education Among Recent Adult Immigrants to Canada.](#)” *International Migration & Integration* 13:59-82. <https://doi.org/10.1007/s12134-011-0193-5>

Ci, Wen, Michelle Laing, Marcel-Cristian Voia et Christopher Worswick. 2020. “[Immigrant earnings returns to post-migration education: Evidence for Canada, 1999–2013](#)” *Canadian Journal of Economics* 53:1599-1617. <https://doi.org/10.1111/caje.12476>

Girard, Magali. 2010. “[Match Between Pre- and Postmigration Education Among New Immigrants: Determination and Payoffs.](#)” *Canadian Journal of Higher Education/Revue canadienne d'enseignement supérieur* 40(3):81-99. <https://doi.org/10.47678/cjhe.v40i3.2019>

Gouvernement du Canada. 2019. “[Classification nationale des professions.](#)” <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/cnp.html>

Gouvernement du Canada. 2022 “[Résidents permanents.](#)” <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugees-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residence-permanente.html>

Hou, Feng, Yao Lu, Chris Schimmele. 2021. “[Recent trends in overeducation by immigration status in Canada: The impact of demographics, supply, and demand.](#)” *International Migration* 59(3):192-212. <https://doi.org/10.1111/imig.12764>

Jin, Hyeongsuk, Manon Langevin, André Lebel, et Michael Haan. 2020. “[Facteurs associés à l'achèvement d'une formation d'apprenti au Canada.](#)” *Regards sur la société canadienne* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00008-fra.htm>

Marshall, George et Eric Fecteau. 2023. “[Études postsecondaires au Canada et résultats sur le marché du travail des immigrants économiques de 2010 au Canada](#)” *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2023003-fra.htm>

Pinard, Dominique et François Pagé. 2018. “[Mesure de faible revenu: Comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016](#)” *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018002-fra.htm>

Statistique Canada. 2015. “[Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers \(Fichier sur la famille T1\)](https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/document/4105_D11_T1_V3).” https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/document/4105_D11_T1_V3

Statistique Canada. 2022. [Tableau 37-10-0089-01 Nombre de certificats accordés pour les apprentis inscrits et les ouvriers qualifiés](https://doi.org/10.25318/3710008901-fra) [tableau de données]. <https://doi.org/10.25318/3710008901-fra>

Statistique Canada. 2023a. [Tableau 37-10-0194-01 Revenu d'emploi médian des compagnons ayant obtenu un certificat dans un métier sélectionné, deux et cinq ans après l'obtention du certificat, analyse transversale](https://doi.org/10.25318/3710019401-fra) [tableau de données]. <https://doi.org/10.25318/3710019401-fra>

Statistique Canada. 2023b. [Tableau 11-10-0135-02 Pourcentage de personnes à faible revenu selon le sexe](https://doi.org/10.25318/1110013501-fra) [tableau de données]. <https://doi.org/10.25318/1110013501-fra>

Warman, Casey, Arthur Sweetman et Gustave Goldmann, 2015. “[The Portability of New Immigrants' Human Capital: language, Education and Occupation Skills](https://doi.org/10.3138/cpp.2013-055).” *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques* 41(Supplement I): S54-S79. <https://doi.org/10.3138/cpp.2013-055>